

---

## Relevé de décisions de l'Assemblée générale

18 juin 2021

14h-15h30

Résidence internationale de Paris (Paris) et par visioconférence

---



Christine Ferron, Vice-Présidente, et Jean-Pierre Couteron, Secrétaire général adjoint, accueillent les présents et ouvrent l'Assemblée générale à 14h.

A l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV de l'Assemblée générale 2020
- 2/ Présentation et vote du rapport moral 2020
- 3/ Rapport d'activités 2020
- 4/ Présentation et vote du rapport financier de l'exercice 2019
- 5/ Motion sur le montant des cotisations 2021

---

### Approbation du PV de l'Assemblée générale 2020

---

Le procès-verbal de l'AG 2020, transmis en amont de la présente réunion, est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 59**

Pour : 59

Contre : 0

Absentions : 0

→ Le PV de l'Assemblée générale 2020 est approuvé.

---

### Présentation et vote du rapport moral 2020

---

Le Président présente le rapport moral de l'exercice, que l'on peut retrouver [ici](#).

Après avoir évoqué l'année 2020 marquée par la pandémie Covid-19, Emmanuel Rusch indique que, pour la SFSP, cette crise a souligné l'importance de poursuivre et mener à bien plusieurs transformations lui permettant de mieux assurer ses missions.

En voici cinq, qu'il propose à l'association pour l'avenir :

- Se doter d'un cadre d'orientation stratégique explicite.
- Asseoir une ligne éditoriale transversale à l'ensemble des outils de communication de la SFSP.
- Renforcer la gouvernance de la SFSP
- Trouver les moyens et ressources nécessaires pour renforcer la vie associative
- Faciliter la création ou renforcer les réseaux d'alliances d'acteurs en santé publique

En conclusion, il invite les membres du prochain Conseil d'Administration à se saisir de ces enjeux.

Il tient également à remercier pour leur implication les administrateurs du CA et du Bureau qui vont quitter leur fonction aujourd'hui au sein de la SFSP et saluer, en particulier, le travail au cours de ces dernières années par Pierre Lombrail, Yves Charpak, François Paul Debionne et Catherine Bernard.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 62**

Pour : 62

Contre : 0

Absentions : 0

→ Le rapport moral de l'exercice 2020 est approuvé.

### **Présentation et vote du rapport d'activités 2020**

---

Le Délégué général présente les principaux éléments relatifs aux activités de l'association en 2020. Le rapport d'activités est consultable [ici](#).

Le planning d'activité de l'année 2020 a été bousculé par la pandémie Covid-19, qui a suscité une forte mobilisation de l'équipe permanente à travers la mise en œuvre de nombreuses actions d'information et de partage de connaissances.

Malgré la publication de quatre numéros au lieu de six, du fait de la pandémie, la dynamique de soumission d'articles à la revue *Santé Publique* est repartie à la hausse durant l'année.

2020 a également été l'occasion de lancer l'organisation de l'édition 2021 du congrès de la SFSP, qui se déroulera au Palais des congrès du Futuroscope de Poitiers du 13 au 15 octobre.

Le rapport d'activités est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 61**

Pour : 61

Contre : 0

Absentions : 0

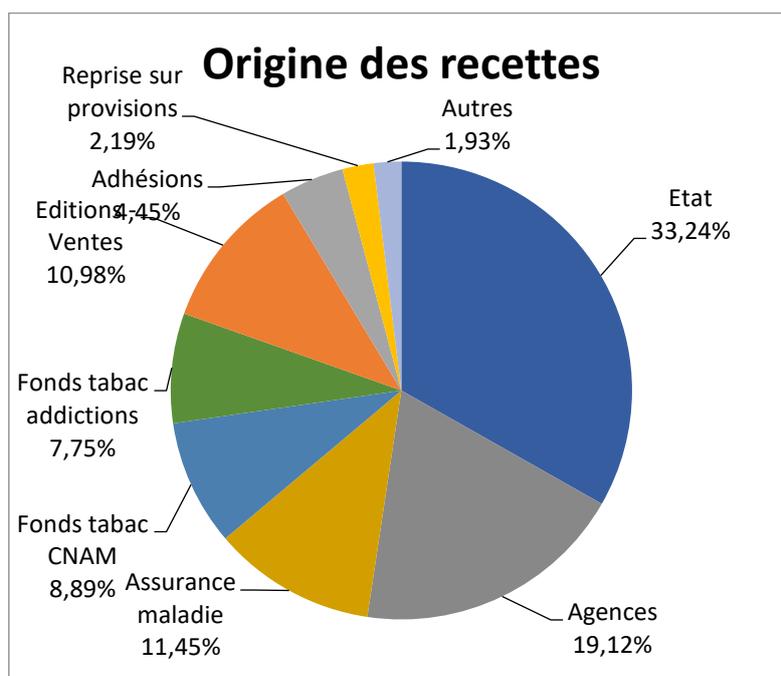
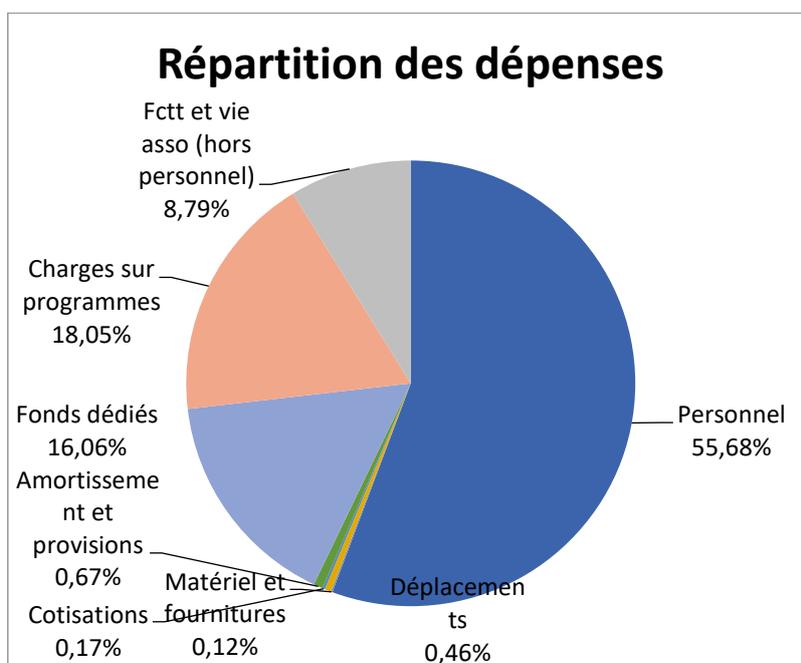
→ Le rapport d'activités de l'exercice 2020 est approuvé.

### **Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2020**

---

Le Délégué général présente les données clef de l'exercice 2020.

Accéder aux [comptes de l'association](#) et aux [rapports du Commissaire aux comptes](#).



L'exercice 2020 se termine dans de bonnes conditions pour la SFSP. Avant affectation, le résultat brut est excédentaire de 107 602,08€<sup>1</sup>.

#### 1. Fonds dédiés

L'exercice 2020 a été perturbé par la survenue de la pandémie Covid-19, qui a bousculé le planning prévisionnel des activités prévues et amené l'association à mettre en œuvre des actions non prévues, en particulier au premier semestre de l'année. En conséquence, plusieurs activités prévues sur financement de la Direction Générale de la Santé n'ont pas pu être menées à bien.

<sup>1</sup> Pour mémoire, il était de + 80 565,38€ à la fin de 2019.

En outre, la notification tardive dans l'exercice d'un accroissement non prévu de la subvention prévue par la convention avec Santé publique pour la période 2020-2022 entraîne un report sur l'exercice 2021 d'activités additionnelles au prévisionnel de 2020.

Enfin, un produit exceptionnel a été versé à l'association par la European Public Health Conference Foundation, issu de l'excédent généré sur la Conférence européenne de santé publique, tenue à Marseille en novembre 2019 (EPH2019). Le Conseil d'Administration a décidé de son affectation au financement de diverses activités de promotion et de soutien aux prochaines conférences européennes.

Ces trois éléments entraînent la constitution de fonds dédiés pour un montant de 66 050€.

## **2. Provisions pour risques et charges**

A l'issue de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration a décidé de reprendre les deux provisions qui avaient été constitués, fin 2019, pour la dynamisation de la base de données et la revue, et de doter une nouvelle provision « Congrès » à hauteur de 40 000€ afin de faire face au risque d'annulation que comporte l'organisation d'un congrès en contexte pandémique.

A partir d'un résultat brut positif de 107 602,08€, dont on déduit les charges que représentent les fonds dédiés (66 050€) et la provision « Congrès 2021 » (40 000€), on peut constater **un résultat excédentaire de 1 552,08€ sur l'exercice 2020.**

**Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'affecter ce résultat à la réserve associative.**

La Commissaire aux comptes a fait connaître ses observations, consignées dans ses rapports : les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2020.

Le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2020 et les rapports du CAC sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 59**

Pour : 59

Contre : 0

Absentions : 0

➔ Le rapport financier, les comptes de l'exercice 2019 et les rapports du CAC sont approuvés.

L'affectation du résultat à la réserve associative est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 61**

Pour : 61

Contre : 0

Absentions : 0

➔ Le résultat est affecté à la réserve associative.

## Présentation et vote du budget prévisionnel 2021

---

Le Délégué général présente la proposition de budget prévisionnel pour l'exercice 2021.

### 1. Produits

Le montant total des produits s'établit 786 631,56€, et comprend notamment :

- des ressources pluriannuelles : Direction générale de la santé, Santé publique France et CNAMTS
- des ressources propres au congrès : 26 500€ ainsi qu'une provision pour risque de 40 000€
- des fonds dédiés sur les subventions de la Direction générale de la santé (34 400€) et de Santé publique France (31 650€)
- un produit exceptionnel lié à la Conférence européenne de 2019 (10 000€)
- une prévision de ressources tirées des adhésions prudente
- un ensemble de ressources liées à la capitalisation pour un total de 160 384€

### 2. Charges

Le montant total des charges s'établit 786 301,46€, et comprend notamment :

- des charges liées au congrès, telles que la restauration des participants ou les déplacements des intervenants (25 000€)
- un déficit prévisionnel sur le budget du congrès (26 255€), qui a vocation à être réduit à zéro à travers la recherche de financements additionnels mais également l'adaptation des charges liées au congrès aux produits
- un renforcement structurel ou ponctuel de l'équipe permanente, à travers l'accroissement du temps de travail de la Comptable-assistante de gestion, l'accroissement du temps de travail de la Chargée de communication, la création d'un poste de Chargé de mission « Capitalisation » en CDI, une Cheffe de projets « Covid-19 et Congrès » en CDD, un Chargé de mission « Capitalisation » en CDD, une Assistante de communication (suite d'un stage en cours) pour 3 mois, un.e Assistante Revue en contrat d'apprentissage/de professionnalisation (non effectif), un.e Chef.fe de projets « Activité physique-santé » (non effectif).

Cette proposition de budget fait figurer un résultat prévisionnel positif de 330,10€.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2021 est soumis au vote de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 63**

Pour : 63

Contre : 0

Absentions : 0

➔ Le budget prévisionnel de l'exercice 2021 est approuvé.

## Renouvellement du Conseil d'Administration : résultat du scrutin

---

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et de l'article 5 du Règlement intérieur de l'association, il a été procédé au renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration sous la double forme d'un vote par correspondance et d'un vote sur place.

## Nombre de votants

- Pour les personnes physiques : 133 votants et suffrages exprimés
- Pour les personnes morales : 132 votants dont 11 bulletins blancs, soit 121 suffrages exprimés
- Pour les sociétés régionales ou locales de santé publique : 130 votants et suffrages exprimés

A l'issue du scrutin, ont été déclarés élus :

- Au titre des personnes physiques

Anne Vuillemin : 131 voix

Aurélie Van Hoyer : 130 voix

Sylvain Gautier : 130 voix

Guillaume Dedet : 130 voix

Bastien Affeltranger : 128 voix

- Au titre des personnes morales

EPITER – Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain : 111 voix

SNMPMI – Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile : 101 voix

Fédération Addiction : 99 voix

SFP-APA – Société française des professionnels en activité physique adaptée : 89 voix

- Au titre des sociétés régionales ou locales de santé publique

Société de santé publique Poitou-Charentes : 125 voix

SRSP Occitanie : 119 voix

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close à 15h30.

Le Président

Emmanuel Rusch

